

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE – VAE

Mise à jour : 22/01/2026

Certification visée	Technicien(ne) informatique systèmes et réseaux de niveau 5 (Eu), est enregistrée par IPREC au RNCP sur décision de France Compétences le 18 mai 2021
A noter	La démarche VAE est actuellement réalisée hors du portail France VAE , la certification étant en cours de renouvellement de son enregistrement au RNCP. L'IPREC assure directement l'accompagnement des candidats. Un rattachement au portail France VAE est envisagé à compter de 2026 , sous réserve du renouvellement effectif de l'enregistrement au RNCP de la certification TISR.
Session	Réalisable à tout moment de l'année
Durée	Entre 6 et 12 mois en moyenne
Public Visé	Salariés ou demandeurs d'Emploi
Pré - requis	1 année d'expérience minimum en lien avec les activités et compétences de la certification visée
Délais d'accès et tarif	Le tarif de la démarche est de 1 355 €, dont 1 090 € pour l'accompagnement individualisé dédié à l'élaboration du livret 2. Le délai dépend du temps de traitement de la demande de financement. Une fois celui ci obtenu, le démarrage de l'accompagnement est immédiat.
Recevabilité de la demande	Le livret 1 (téléchargeable à partir du site iprec.fr) permet de vérifier la recevabilité de la demande (gratuit). Les activités salariées ou non, bénévoles ou de volontariat, de nature différente, exercées sur une même période peuvent être prises en compte.
Objectifs	Le livret 2 permet au candidat de prouver qu'il a bien acquis l'ensemble des compétences techniques et relationnelles comprises dans le référentiel métier de la certification professionnelle Technicien(ne) informatique systèmes et réseaux au travers de ses expériences et/ou en formations : <ul style="list-style-type: none"> • Bloc 1 : Déployer des parcs et réseaux informatiques • Bloc 2 : Résoudre les incidents et mettre en œuvre le support technique (maintenance curative) • Bloc 3 : Gérer et sécuriser des parcs informatiques (maintenance préventive) • Bloc 4 : Assister les utilisateurs et transmettre les bonnes pratiques dans l'entreprise La validation de l'ensemble des compétences en question permet d'obtenir la certification professionnelle visée.

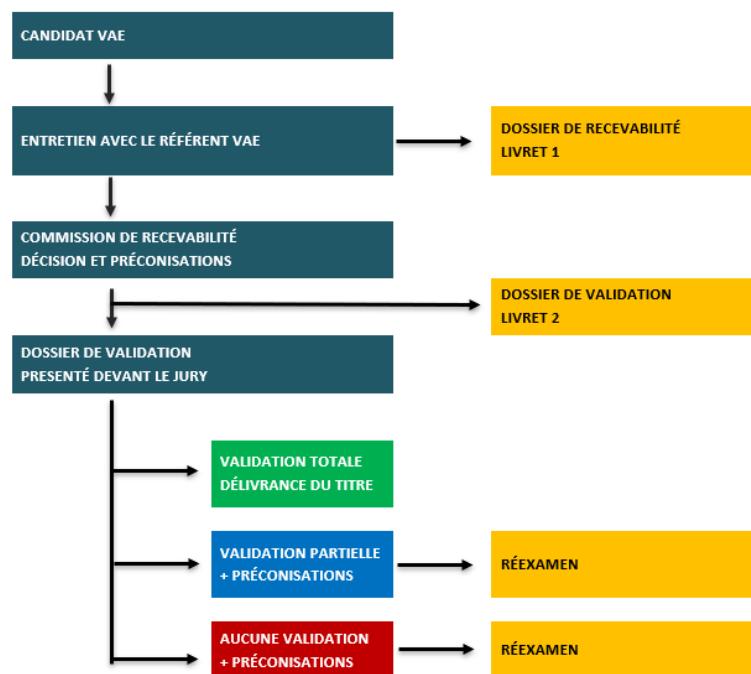
Accompagnement

L'accompagnement individuel comprend :

- 1 entretien d'accueil et de présentation méthodologique du dossier VAE
- 3 entretiens dédiés à l'analyse et à l'élaboration du livret 2
- 1 entretien de synthèse et de préparation à l'entretien avec le jury VAE
- Une disponibilité du référent VAE par email ou par téléphone en cas de question
- Un accès à Microsoft 365

Durée : 2H00 par entretien en présentiel ou distanciel, à la convenance du candidat

Schéma de la démarche



Documents de clôture

- Attestation de Compétences (si validation partielle ou totale)
- Parchemin de Certification Professionnelle (si validation totale)

Handicap

Nos locaux sont adaptés, et pour d'autres types de handicaps (auditif, « dys », visuels...) nos modalités de formation peuvent l'être aussi.

Contactez Mme Sylvie AUNE, notre référente handicap au 01 44 83 84 90

IPREC, 24 rue du Faubourg Poissonnière, 75010 PARIS

Tél : 01 44 83 84 85 Email : iprec@iprec.fr Site web : www.iprec.fr



Accès et Contact